

CONSULTATION PUBLIQUE RTE-T DE LA COMMISSION EUROPEENNE

CONTRIBUTION BOUYGUES CONSTRUCTION / BOUYGUES SA

DONNEES DU « REpondant » (données obligatoires...)

PAYS : FRANCE

REGION : pas pertinent

TYPE DE REGION : pas pertinent

COMPOSANTES TEN-T qui vous concernent le plus (à choisir dans liste)

Route, rail conventionnel et grande vitesse, fluvial, aéroportuaire

NOM : BOUYGUES SA

ADRESSE e-mail : hthome@bouygues.com

VOUS ETES : organisation non enregistrée auprès du Registre des représentants d'intérêts

Question 9 :

Comment les besoins financiers globaux pour les TEN-T à court, moyen et long terme peuvent-ils être établis ?

Les besoins financiers globaux ne peuvent être estimés que sur la base des programmes proposés et approuvés au niveau européen. L'estimation des coûts des projets individuels qui constituent ces programmes doit être faite par des experts en tenant compte de l'expérience d'estimations passées et qui montrent la fréquence élevée de cas de sous-estimations.

Quelle forme de financement –public ou privé, communautaire ou national – est le plus adapté aux aspects de développement des TEN-T ?

Le choix d'un mode de financement unique ou d'une combinaison de financement doit être réalisé de manière ad hoc projet par projet.

Le financement public et en particulier sa composante européenne doit se concentrer sur les parties non économiquement rentables en plus du focus actuel sur les tronçons transfrontaliers. Dans les cas d'amortissements à très long terme, des combinaisons de financements publics et privés peuvent être envisagées et dans les

projets économiquement viables, il faut encourager le montage de financements privés.

Question 10 :

Quelle assistance peut être donnée aux Etats membres pour les aider à financer et réaliser les projets sous leur responsabilité ?

Un important travail de formation d'équipes qualifiées pour la mise en œuvre efficace des règles générales de la commande publique appliquées à la préparation de projets complexes et de partenariat publics privés, ceci en particulier dans les nouveaux Etats membres qui sont souvent demandeurs.

Il faut aussi s'assurer de la bonne compréhension et utilisation des mix de financements publics et privés, ainsi que de la gestion des implications budgétaires des PPP dans la dette publique.

L'intégration du secteur privé dans la réalisation des projets devrait-elle être encouragée ? Si oui, comment ?

OUI. En particulier, l'autorité publique doit apprécier les conséquences de sa capacité financière limitée combinée avec la relative urgence de réalisation notamment des projets prioritaires. Si la réalisation des projets peut se faire sur plusieurs dizaines d'années, le financement public pourrait suffire. S'il faut travailler plus rapidement, l'intégration du secteur privé peut apporter des solutions innovantes dans le montage financier qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Augmenter les moyens de la BEI (enveloppes plus élevées, maturité plus longues, marges + faibles) qui semble un instrument optimal dans la période actuelle et prévoir des mécanisme de garantie européenne sur la partie des prêts sur lesquelles la BEI demande une garantie. Une simple garantie de trafic peut être envisageable mais ne serait probablement pas suffisante dans la période actuelle.

Question 11 :

Quelles sont les forces et faiblesses des instruments financiers européens existants pour les TEN-T (budget TEN-T, Fonds de cohésion, FEDER, prêts BEI) ?

Leur force : mis tous ensemble ils représentent un bras de levier financier considérable.

Leurs faiblesses : difficulté de mise en œuvre, manque de clarté dans les mix de différentes sources de financements, manque de mécanismes de garantie et de règles claires du partage des risques dans les PPP.

Y a-t-il une nécessité de créer de nouveaux instruments financiers, y compris des instruments « innovants » ?

OUI

Un instrument innovant de garantie. Ainsi par exemple, les enveloppes de garanties du plan de relance en France sont limitées; pour augmenter la capacité de financement une nouvelle source de garantie serait très utile. Autre piste à clarifier (très rapidement) selon laquelle si un état donne une garantie il pourrait ne pas la consolider dans sa dette publique (par exemple si la garantie ne porte que sur 80% du financement). Cela pourrait inciter des pays en Europe centrale à donner des garanties nécessaires

Question 14. Autres.

Par ailleurs, nous serions très intéressés à en savoir plus sur les enseignements tirés des PPP précédents tels que mentionnés au point 2, paragraphe « réalisations » du livre vert (bas page4).

De plus, le MEMO/09/47 dans son avant dernière question précise que les questions de financements seront discutées après l'identification des projets. Si cela est logique pour les montants précis, nous pensons que la méthodologie de financement doit être discutée dès à présent car les difficultés sont nombreuses et ne nécessitent pas ce délai.